



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du jeudi 21 décembre 2023

1

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents (13) : Alain SANCHEZ, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI, Marie-Noëlle DISDIER, Abdellah HADDOUCH, Christine LAZARINI, Florent LONGIS, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Carole ROBERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (5) : Dominique BARNÉOUD à Sandrine REYMOND, François ROTH à Alain SANCHEZ, Sandra BONNET à Carine QUILICI, Christiane MAURIN à Maxime RANCON, Éric RIPPERT à Alice PRUD'HOMME.

Étaient absents excusés (5) : Dominique BARNÉOUD, François ROTH, Sandra BONNET, Christiane MAURIN, Éric RIPPERT.

Étaient absents (1) : Marie-Thérèse AILLAUD.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le maire ouvre donc la séance à 20 H 35.

I. Désignation du secrétaire de séance

Marie-Noëlle DISDIER est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

III. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 18 octobre et le 16 novembre 2023.

2

15 novembre 2023 : Réunion de travail sur les travaux Enedis rue du Sapey (réseau usine hydroélectrique du Fournel). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

L'objectif de ces travaux d'évacuation de l'usine hydroélectrique du Fournel est de constituer un nouveau réseau : création d'un réseau « aéro souterrain » au niveau de la Blachière. Les travaux sont prévus sur une seule semaine du 08 au 12 avril 2024.

16 novembre 2023 : Conseil d'école de l'école maternelle de l'Église. Rapporteur : Christine LAZARINI.

Deux délégués de parents ont été élus cette année (Claire CLEMENCEAU et Laura ROCHER). La classe compte cette année 18 élèves (5 PS, 5 MS et 8 GS). Les différentes sorties effectuées et à venir ont été vues, information a été donnée concernant la participation financière de la mairie pour l'acquisition de matériel pédagogique, de livres et de jeux imputés en section de fonctionnement, ainsi que l'acquisition de matériel affecté à l'investissement. Le règlement intérieur a été voté.

17 novembre 2023 : Matinée d'information sur la thématique du foncier organisée par IT05 (Ingénierie Territoriale Hautes-Alpes). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cette réunion d'information a été très constructive, notamment concernant les démarches à effectuer lors de situations complexes sur la thématique du foncier.

Alice PRUD'HOMME ajoute qu'il est nécessaire d'étudier la classification de nos voies communales afin d'actualiser les routes et les chemins ruraux, car en découlent des obligations d'entretien communal différentes selon la classification.

17 novembre 2023 : Conférence des Maires du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural est composé d'une équipe d'Ingénierie territoriale au service des collectivités du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras. Il a pour missions principales le suivi de projet d'aménagement du territoire avec un appui au montage de dossiers de demande de subventions européennes, l'animation des contrats de plan tels que le CRTE... etc.

Les 36 maires du territoire ont été appelés à se réunir afin d'échanger sur nos projets, mais également de connaître les programmes et appuis mis en place pour les communes rurales, ainsi que des projets en cours sur le territoire.

Alice PRUD'HOMME en tant que Vice-Présidente du PETR, précise que le PETR aide à capter des subventions européennes pour les collectivités, mais aussi pour les entreprises et particuliers.

17 novembre 2023 : Formation aux gestes qui sauvent. Rapporteur : Sandrine REYMOND en l'absence de François ROTH.

Pour la deuxième année, une formation aux gestes qui sauvent a été réalisée au foyer culturel le 17 novembre. Elle était ouverte à tout public à partir de 10 ans. 71 personnes ont participé à cette formation, beaucoup de jeunes étaient présents ce soir-là. Quatre ateliers ont été réalisés :

- Protection Alerte
- Réaliser la conduite à tenir face à un saignement abondant
- Victime qui a perdu connaissance et qui respire
- Victime qui a perdu connaissance et qui ne respire pas

La sensibilisation aux gestes qui sauvent amène le citoyen vers un parcours de citoyen sauveteur qui lui servira tout au long de sa vie. Être acteur et non pas spectateur.

Un grand merci pour la participation des formateurs Sapeurs-pompiers de L'Argentière et des infirmières du service des urgences du Centre Hospitalier de Briançon.

Une troisième édition sera organisée en 2024.

21 au 24 novembre : Congrès des Maires (Paris). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le thème principal était « la République en danger » car beaucoup d'élus subissent des agressions verbales et physiques. Des débats et conférences diverses étaient organisées sur des thèmes variés, notamment celui du transfert en 2026 de l'eau potable à l'intercommunalité. Le salon était riche d'exposants au service des maires.

25 novembre 2023 : Concert de la Sainte-Cécile de L'Écho des Glaciers. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Comme à son habitude, le concert était de qualité, le public nombreux a beaucoup apprécié.

30 novembre 2023 : Rencontres Activités de Pleine Nature et Pastoralisme, organisées par la Communauté de Communes du Pays des Écrins (CCPE). Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Devant l'augmentation du tourisme de pleine nature ces dernières années et dans le cadre de ses compétences APN, la CCPE organisait une première rencontre entre les acteurs du monde pastoral, les socio professionnels du tourisme et les institutionnels afin d'échanger sur la cohabitation de ces deux activités.

Dans les Hautes-Alpes, c'est 45% en moyenne du territoire qui est concerné et les alpages sont relativement grands. On constate une montée des tensions et des difficultés de part et d'autre (morsures de chiens entre autres, peur du chien...)

La DDT, le CERPAM, l'IDELE, le PNE, la communauté de communes du Buech Dévoluy et Alpes Verdon ont exposé leurs retours d'expérience et leurs actions.

Les deux milieux doivent cohabiter et respecter tous les éléments : loup, pastoralisme, métiers... pour aussi se comprendre. L'objectif étant de trouver des solutions. Comment sensibiliser les randonneurs, vététistes ? Comment mettre en place une signalétique, un moyen de communication efficace ? L'urgence étant de travailler dans le même sens. Les deux parties ont eu la parole et ont pu échanger, la synthèse de ceci devrait ouvrir sur des démarches communes et une mise en place de projets concrets : signalétique et information étant la trame.

Maxime RANCON explique la difficulté de gérer les situations en alpage où les chiens de garde de troupeaux sont en présence avec des chiens de compagnie non tenus en laisse. De plus il serait intéressant de proposer, aux habitants qui seraient intéressés, des formations pour adopter le bon comportement en présence d'un chien de garde de troupeaux en alpage.

1^{er} décembre 2023 : Assemblée Générale de l'association « Les Archers des Écrins ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le bilan fait état d'un club dynamique avec beaucoup de projets en cours et de bons résultats en compétition, comptant 39 licenciés dont la moitié sont des enfants et une licenciée de 88 ans.

2 décembre 2023 : Assemblée Générale de l'association « Nadiia Ukraïni ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

L'association, créée depuis 1 an et demi, a tissé un réseau fort et s'oriente maintenant davantage vers des actions permettant aux ukrainiens de vivre chez eux dans de meilleures conditions.

5 décembre 2023 : Rencontre avec Monsieur Frédéric MATT, Inspecteur de l'Éducation Nationale. Rapporteur : Christine LAZARINI.

Ont été abordés de nombreux sujets comme les évaluations des CP, CE1, CM1 et 6^{ième} dont les élèves scolarisés à L'Argentière-La Bessée obtiennent des résultats satisfaisants si l'on regarde la moyenne départementale. Le constat de la baisse de la démographie scolaire se poursuit puisque nous perdons environ 3% d'élèves chaque année sur la circonscription, les deux prochaines rentrées se feront avec un effectif moins important. Néanmoins la crainte d'une fermeture de classe est écartée puisque l'Éducation Nationale accepte de plus en plus des classes moins « chargées ». Le dispositif TPS fonctionne bien, il est rappelé que ce dernier a été créé dans le but de favoriser l'accueil des enfants ne parlant pas la langue française et / ou n'ayant pas été accueillis en structure collective au préalable.

7 décembre 2023 : Visioconférence organisée par le Département des Hautes-Alpes (Service Énergie, Forêt et Climat) pour la présentation du programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

La commune avait candidaté au programme ACTEE, ce qui nous a permis de mettre en place la Gestion Technique Centralisée (GTC) de notre système de chauffage pour certains bâtiments communaux. L'appel à projet au programme ACTEE+ est lui axé sur de l'ingénierie en faveur des actions relatives à la rénovation thermique des bâtiments, comme le financement des études ou de recrutement sur un poste en économie de flux par exemple.

9 décembre 2023 : Réunion des « correspondants défense » communaux des Hautes-Alpes. Rapporteur : Alain SANCHEZ en l'absence de François ROTH.

La réunion était présidée par le Colonel Philippe de TANOUARN commandant le 4^{ème} Régiment des Chasseurs de GAP

Plusieurs intervenants dont Jérôme GRANGE commandant le Groupement de Gendarmerie des Hautes Alpes, et Jean-Yves BROBECKER Directeur Adjoint du SDIS 05, ont abordé les thèmes suivants :

- La formation et le recrutement (armée de terre, gendarmerie, sapeurs-pompiers)
- Les cérémonies, critères d'intervention en matière de subvention pour les plaques et monuments aux morts, devenir porte-drapeau en remplacement des anciens)
- Le service civique Universel (il s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement).
- Les relations avec les correspondants défense (militaires et les élus)

Carole ROBERT précise qu'à L'Argentière, deux nouveaux porte-drapeaux issus de la classe « Mémoire et Avenir » participent aux cérémonies commémoratives.

9 décembre 2023 : 102 ans de l'association « La Saint-Hubert Vaudoise ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cet anniversaire a permis d'exposer de nombreux documents dont certains datent de plus de cent ans (statuts). Il est constaté une baisse des adhérents et une difficulté de partager la montagne en cohabitation intelligente. Messieurs DAVIN et MOUTIER ont été remerciés pour leur investissement à la Présidence au sein de l'association.

10 décembre 2023 : Festivités de la Sainte-Barbe. Rapporteur : Alain SANCHEZ en l'absence François ROTH.

Elle s'est déroulée en présence de Mme Dalila ZANE Sous-Préfète de Briançon et du Lieutenant-Colonel Pierre COLLIER (SDIS). L'Office religieux a été célébré à l'église Saint Michel accompagné par l'harmonie de L'Écho des Glaciers. A l'issue de la messe, tous se sont retrouvés au centre de secours pour la remise des médailles.

A cette occasion les sapeurs-pompiers ont été remerciés pour leurs engagements et leur professionnalisme. C'était une belle cérémonie animée par L'Écho des Glaciers.

Maxime RANCON ajoute que deux décorations ont été décernées à cette occasion : celle de Monsieur Marc TAVERNA et celle de Monsieur Roland BOREL.

Rémi ROUX précise que le Département des Hautes-Alpes a voté la veille une augmentation de 16% pour le budget du SDIS, et rappelle que nous avons plus que jamais besoin de sapeurs-pompiers volontaires.

11 décembre 2023 : Réunion proposée par le Conseil national de la Refondation-Volet Santé, sur le thème de la prévention. Rapporteur : Rémi ROUX.

Organisée par l'Agence Régionale de Santé sous forme de consultation publique (tables rondes). Nous attendons le compte-rendu pour connaître les axes de travail privilégiés et les aides financières qui en découleraient.

13 décembre 2023 : Comité de Pilotage « Espace valléen ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Ce COPIL avait pour objectif de lister toutes les opérations inscrites dans le cadre du programme 2021-2027 des Espaces Valléens. Notre projet de réhabilitation des sites d'escalade est donc à présent inscrit dans ce programme et fera l'objet d'une délibération en fin de séance.

15 décembre 2023 : Commission Affaires Sociales / C.C.A.S et Conseil d'Administration du C.C.A.S. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

L'ordre du jour était le choix du prestataire pour la mutuelle solidaire à destination des administrés, suite à la publication de l'appel à partenariat du 18 octobre 2023. Des offres ont été reçues, le CA du CCAS et la commission des affaires sociales se sont réunis le 15 décembre pour analyser les offres et proposer un classement. Au jour du conseil municipal, il n'est pas possible d'annoncer le classement des offres dans la mesure où ce sera le conseil d'administration du CCAS qui entérinera la décision d'attribution, courant janvier 2024. Le Maire remercie le travail effectué par les agents Mme GERRER et Mme PASQUALI-BARTHELEMY pour la rédaction du cahier des charges et l'accomplissement des formalités liées à l'appel à partenariat, ainsi que son adjointe Mme QUILICI pour avoir apporté son aide sur les documents de l'appel à partenariat et notamment l'analyse des offres.

16 décembre 2023 : Arbre de Noël de la commune et animations de Noël. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le spectacle a ravi les enfants et les plus grands. Le regard des enfants du Conseil Municipal Jeune dès le choix des cadeaux, a permis cette année d'offrir des jouets de qualité qui ont beaucoup plu aux enfants.

Carine QUILICI remercie l'association « Les P'tiots de la Durance » pour la confection et la tenue du stand des crêpes, ainsi que tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet arbre de Noël.

19 décembre 2023 : Conseil d'Administration des Résidences Guil Écrins. Rapporteur : Carine QUILICI.

Les travaux de la villa Montbrison sont maintenant terminés, mis à part quelques petites réserves à lever. Une délibération a été prise pour une rallonge financière. Suite aux intempéries de début décembre, il est à noter qu'il n'y a pas eu de dégâts matériels au niveau de la résidence de Guillestre, seule l'eau a été distribuée en bouteille pendant une dizaine de jours le temps du retour à la normal des analyses d'eau au robinet.

Enfin il était question d'aborder le programme Centre de Ressources Territoriales (CRT), initié l'an passé, dont la vocation est la coordination de tous les acteurs locaux. Il est précisé que la commune de L'Argentière-La Bessée n'est pas rattachée au CRT du Guillestrois, mais pourrait être éligible en se rattachant au Briançonnais, ce que confirme Rémi ROUX. Carine QUILICI rappelle les missions principales du CRT comme un accès à distance pour le maintien à domicile des personnes, l'organisation mensuelle du « café des aidants ».

A l'issue de la présentation des comptes-rendus des réunions, Maxime RANCON prend la parole pour remercier tous les Argentiérois qui ont œuvré sur le terrain pendant les intempéries de début décembre. Le maire confirme la mobilisation de chacun et profite de la parole pour préciser que la mairie a effectué la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle afin que les sinistrés puissent être indemnisés par leur assurance si la reconnaissance est validée par l'Etat. Il invite donc tous les argentiérois sinistrés à se faire recenser en mairie. Une large communication sera faite dès le lendemain de cette séance.

Le maire ajoute que les services de la mairie et l'élu référent à la sécurité se sont mobilisés dès le mois d'octobre pour examiner l'actualisation de notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et étudier les points d'amélioration de notre pratique. Une prochaine réunion est prévue en janvier avec les élus et agents formant la cellule de crise du PCS, afin de continuer ce travail d'actualisation et d'amélioration. Il précise que jusqu'à ce jour, les situations ont pu être traitées efficacement.

IV. Délibérations

1. Enquête préalable visant à incorporer dans le domaine communal des biens présumés sans maître.

Dans le cadre de régularisations foncières à la base de loisirs et au camping, la commune a besoin de connaître les propriétaires de différentes parcelles appartenant à Monsieur Sully GIRAUD, décédé en 1980.

Les recherches menées par Actifoncier, pour le compte de la commune, ont permis d'identifier le bénéficiaire de ces parcelles, Monsieur Jean Joseph GIRAUD, décédé lui aussi, en 1990.

Une enquête préalable permettrait à la société Actifoncier d'entreprendre toutes les démarches pour retrouver les héritiers éventuels de M. GIRAUD, de vérifier s'il y a eu ou non un refus de succession, auprès notamment du Service de Publicité Foncière, du service de recouvrement des taxes foncières, ...etc.

Le Maire propose par conséquent de l'autoriser à signer avec ACTFONCIER pour accomplir cette enquête préalable.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

2. Signature d'une convention d'intervention foncière avec la SAFER.

La SAFER dispose d'un droit de préemption et informe les maires des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) portant sur les ventes de fonds agricoles ou de terrains agricoles situés sur le territoire de leurs communes. Elle propose aux communes de signer une convention d'intervention foncière, qui leur permet de demander à la SAFER d'acquérir les biens agricoles soit par voie amiable, soit par l'exercice de son droit de préemption, mais également de bénéficier de prestations d'étude et de veille foncière. La commune de L'Argentière est déjà liée à la SAFER par ce type de convention depuis 2006. Cette dernière souhaite aujourd'hui renouveler ces conventions afin de les homogénéiser sur l'ensemble du territoire.

Cette convention, d'une durée de 2 ans, définit les modalités, y compris en matière financière, de mise en œuvre des différents services que la SAFER apportera à la commune. Le coût annuel de la veille foncière est de 440 € HT. Cela correspond à une moyenne des notifications reçues par la SAFER au cours des 3 années antérieures à la signature de cette convention.

Le Maire ajoute qu'il est indispensable de veiller au maintien de l'activité agricole ainsi qu'à la protection de l'environnement et des paysages sur le territoire communal.

Il propose par conséquent de l'autoriser à signer cette convention d'intervention foncière avec la SAFER.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

3. Cession du lot n°8 du Bâtiment Jaune.

Il y a de nombreuses années, la commune a cédé plusieurs lots situés dans le « bâtiment jaune » aux Sablonnières. Malgré cela, elle est toujours propriétaire d'un lot (n°8), correspondant à 30 m² situés dans les combles qui sont inutilisés.

Il a donc été proposé aux copropriétaires, par l'intermédiaire du syndic, soit de céder le lot n°8 à l'euro symbolique à l'un des copropriétaires soit de l'intégrer dans les parties communes.

L'Association Culturelle Turque, déjà propriétaire de lots au sein du bâtiment est le seul copropriétaire à s'être porté acquéreur. La commission urbanisme ayant émis un avis favorable, Le Maire propose de céder, à l'euro symbolique, le lot n°8 et précise que les frais relatifs à cette cession seront supportés par l'acquéreur.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

4. Demande de subvention au Département et à la Région pour la réhabilitation des sites d'escalade et leur signalétique.

La commune de L'Argentière-La Bessée compte une douzaine de secteurs d'escalade, classés principalement en « terrain d'aventure » ou « site sportif ». Jusqu'alors seulement cinq d'entre eux étaient contrôlés annuellement et entretenus par un prestataire. Depuis cette année 2023, nous avons fait contrôler l'ensemble de nos sites d'escalade, ce qui nous a permis d'identifier le besoin de purge de la roche et de rééquipement de certains secteurs devenus vétustes et donc dangereux.

Plusieurs réunions ont permis de travailler de manière collaborative afin d'aboutir à un projet cohérent de réhabilitation des sites d'escalade de la commune, et de mise en place d'une signalétique commune à tous les secteurs.

Le montant total hors taxe du projet est estimé à 73 607 € et pourrait être phasé sur 3 années à compter de 2024. Ce projet est inscrit dans la programmation 2021-2027 des Espaces Valléens, ce qui nous permet de solliciter des subventions à hauteur de 80 %.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant total HT du projet	73 607 €
Subvention sollicitée auprès du Département des Hautes-Alpes	50 % soit un montant de 36 803 €
Subvention sollicitée auprès de la Région Sud PACA	30 % soit un montant de 22 082 €
Autofinancement communal	20 % soit un montant de 14 722 € pour les 3 années

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

A l'issue du vote, Maxime RANCON prend la parole pour remercier le travail collaboratif effectué avec la DGS sur ce dossier, et espère obtenir ces subventions pour voir le projet aboutir.

5. Désignation d'un référent déontologue pour les élus.

L'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu de la loi 3DS, donne la possibilité pour tout élu local de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Ainsi chaque collectivité est tenue de désigner un ou des référents déontologues pour les élus, ils peuvent être communs à plusieurs collectivités ou groupements de collectivités. La communauté de communes du pays des écrins a voté ce jour-même une délibération en ce sens.

Le Maire propose donc de désigner les mêmes référents déontologues, qui acceptent la mission pour la commune de l'Argentière, pour la durée du mandat en cours. Il s'agit de Madame Élodie DUCREY BOMPARD du cabinet ALPAVOCAT, et Monsieur François DESSINGES de la SCP TGA Avocats.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

6. Demande de subvention par l'association Bruit Blanc "Les Décablés".

La commune contribue financièrement chaque année à l'organisation de la manifestation culturelle « Altitude Jazz Festival », à hauteur de 2 000 €. La manifestation aura lieu dans 1 mois, 3 concerts sont programmés le samedi 20 janvier 2024 au Foyer Culturel.

En contrepartie, l'association organisera 1 concert hors festival courant du mois de juin 2024.

Une convention entre la commune, l'Office de Tourisme Intercommunautaire et l'association organisatrice du Festival doit être signée afin d'organiser au mieux cet évènement.

Le Maire propose donc de l'autoriser à signer cette convention de partenariat et à verser la somme de 2000 € pour l'organisation des concerts.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

7. Mise en place du service civique au service culturel.

Le service culturel des mines de L'Argentière recrute depuis plusieurs années un(e) jeune âgé de 16 à 25 ans dans le cadre du service civique. Il s'agit de lui confier des missions permettant de répondre aux besoins de la population, sur une période de 6 mois à raison de 28 heures hebdomadaire à compter du mois de janvier. Ce recrutement en service civique prévoit le versement d'une indemnité mensuelle de 113.02 €. Les missions confiées seront les suivantes :

- Aider à la coordination des différents chantiers (avec les jeunes bénévoles, et avec les bénévoles du vieux manoir.
- Faciliter les échanges envers les publics accueillis.
- Aider à la promotion des mines.

Le Maire propose par conséquent de l'autoriser à :

- Signer l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale chargée de la cohésion sociale.
- Lancer le recrutement.
- Puis signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

8. Attribution d'une prime de pouvoir d'achat.

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale, laisse la possibilité aux collectivités territoriales de verser une prime à ses agents sous conditions de ressources.

Cette prime se veut être exceptionnelle dans la mesure où elle est instituée pour augmenter le pouvoir d'achat des agents publics dont la rémunération annuelle ne dépasse pas les 39 000 € brut. Les agents éligibles devront avoir travaillé pour la commune pendant la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. La prime peut être versée en plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 et sera proratisée en fonction du temps de travail de l'agent concerné.

Pour la commune de L'Argentière, cela bénéficierait à 28 agents sur 36 agents occupant un emploi permanent.

Le projet de délibération a été soumis au vote du comité social territorial du Centre de Gestion, et a recueilli un avis favorable en sa séance du 30 novembre 2023.

Le Maire propose de voter cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à son plafond maximal, suivant une fourchette de 300 € à 800 € selon rémunération annuelle pour un emploi occupé à temps plein, et de la verser au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Avant le vote, Maxime RANCON souhaite prendre la parole pour préciser sa position au regard de cette délibération : ce n'est pas à une collectivité locale de compenser la perte de pouvoir d'achat des agents. Cette mesure le gêne mais il votera néanmoins pour. Le Maire réaffirme quant à lui sa position de voter cette prime à son plafond maximal et précise qu'elle sera proratisée en fonction du temps de travail de l'agent, ce qui à son avis rend impensable de verser une « prime de misère ».

⇒ **Approuvé à l'unanimité.** Le Maire remercie l'ensemble des élus pour le vote unanime de cette délibération.

9. Autorisations Spéciales d'absences.

Conformément aux articles L 622-1 et suivants du code général de la fonction publique, il appartient aux collectivités territoriales de définir, après avis du comité social territorial, la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels ainsi que les modalités d'application correspondantes. L'octroi des autorisations d'absence est lié à une nécessité de s'absenter du service : ainsi un agent absent pour congés annuels, RTT, maladie... au moment de l'événement, ne peut y prétendre. Les autorisations spéciales d'absence ne sont pas récupérables.

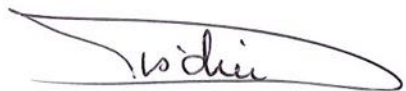

A ce jour, les autorisations d'absences étaient pratiquées au sein des services communaux mais il n'existait pas de cadre. Le projet de délibération a été soumis au vote du comité social territorial du Centre de Gestion, et a recueilli un avis favorable en sa séance du 30 novembre 2023.

Le Maire propose donc de retenir les autorisations d'absences telles que présentées en pré-conseil, les bénéficiaires étant tous les agents de la collectivité.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

V. Questions diverses

Les délibérations étant prises et aucune question diverse posée, la séance est levée à 22 H 35.

<p>La Secrétaire de séance Madame Marie-Noëlle DISDIER</p> 	<p>Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ</p> 
<p>PV signé le 5 janvier 2024</p>	<p>PV publié le 5 janvier 2024</p>